NOTE D'INFORMATION

Expéditeur :	Comité de l'Hérault de Basketball
Destinataires :	Clubs du Comité de l'Hérault de Basketball

NOUVELLES DISPOSITIONS FAUTES TECHNIQUES

Réf. n° : ***NI20230827***	Saison 2023/2024

De nouvelles dispositions concernant le cumul des fautes techniques sont apparues pour cette nouvelle saison.

Les fautes techniques sont réparties en deux groupes :

GROUPE 1 (G1)	GROUPE 2 (G2)
Sanctionnent un comportement incorrect	Sanctionnent une action de jeu
➲ Prises en compte dans le cumul en vue d'une sanction disciplinaire	➲ Non-prises en compte dans le cumul en vue d'une sanction disciplinaire

Dispositions à savoir :

Cumul de trois (3) fautes techniques (G1) et/ou disqualifiantes sans rapport

=

Le licencié est désigné d'office pour arbitrer 2 rencontres dans le délai d'un mois précédent le weekend sportif ferme d'interdiction de participer aux compétitions et/ou manifestations sportives

↓

Si pas d'arbitrage = suspension durant le week-end décidé par la Commission de discipline régionale

La désignation sera assurée par la Commission des Officiels concernée en fonction du niveau de pratique du licencié.

Délais de réponse de la part du licencié → 5 jours

⚠ ***Pensez à vérifier la véracité des mails de vos licenciés***

Pour plus d'informations, voir Article 16 (p 11) du règlement disciplinaire général

Pour toute question ☞ discipline@occitaniebasketball.org

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Aurélien DUGUÉ Directeur Départemental	Bruno GRAU Commission Sportive	Jean-Jacques DESSAINT Pôle Compétitions et VxE